

DECISION DU COORDONNATEUR EN DATE DU 12 SEPTEMBRE 2025

Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP et coordonnateur du groupement de commandes,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020 visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique ;
- Vu la consultation lancée pour la création d'une aire de fitness à la maison de quartier de Charance;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition de l'entreprise Quali Cité méditerranée, 170 rue Pierre-Gilles de Gennes, 83210 LA FARLEDE, est apparue comme économiquement la plus intéressante pour la commune.

Décision

Article 1 :

Il est conclu un marché à procédure adaptée avec l'entreprise, Quali Cité méditerranée, 170 rue Pierre-Gilles de Gennes, 83210 LA FARLEDE, la création d'une aire de fitness à la maison de quartier de Charance.

Article 2 :

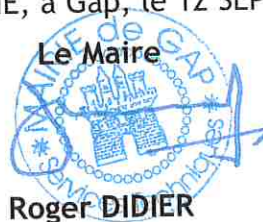
Le marché est conclu pour la Ville de Gap pour un montant de 36 585,86 € HT soit 43 903,03 € TTC.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget général de la Ville de Gap 2025.

Article 3 :

Monsieur le Directeur des Services Techniques et Monsieur le Directeur de la Voirie, des Espaces verts et des Cimetières sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 12 SEPTEMBRE 2025



Transmis en Préfecture le : 24 SEP. 2025
Publié ou notifié le : 24 SEP. 2025

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2025_09_461
Objet :	AIRE DE FITNESS - MAISON DE QUARTIER DE CHARANCE
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-09-24 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.3 - Voirie
Identifiant unique :	005-210500617-20250924-D2025_09_461-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20250924-D2025_09_461-AI-1-1_0.xml	text/xml	874 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_17401.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20250924-D2025_09_461-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	52.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	24 septembre 2025 à 17h17min23s	Dépôt initial
En attente de transmission	24 septembre 2025 à 17h17min23s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	24 septembre 2025 à 17h17min24s	Transmis au MI
Acquittement reçu	24 septembre 2025 à 17h17min41s	Reçu par le MI le 2025-09-24

DECISION DU COORDONNATEUR EN DATE DU 12 SEPTEMBRE 2025

Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP et coordonnateur du groupement de commandes,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020 visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique ;
- Vu la consultation lancée pour la création d'une aire de fitness à la maison de quartier de Charance;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition de l'entreprise Quali Cité méditerranée, 170 rue Pierre-Gilles de Gennes, 83210 LA FARLEDE, est apparue comme économiquement la plus intéressante pour la commune.

Décision

Article 1 :

Il est conclu un marché à procédure adaptée avec l'entreprise, Quali Cité méditerranée, 170 rue Pierre-Gilles de Gennes, 83210 LA FARLEDE, la création d'une aire de fitness à la maison de quartier de Charance.

Article 2 :

Le marché est conclu pour la Ville de Gap pour un montant de 36 585,86 € HT soit 43 903,03 € TTC.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget général de la Ville de Gap 2025.

Article 3 :

Monsieur le Directeur des Services Techniques et Monsieur le Directeur de la Voirie, des Espaces verts et des Cimetières sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 12 SEPTEMBRE 2025

Le Maire

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le :
Publié ou notifié le :